



## Audience SGAA DOP - déménagement à Saurupt du Vendredi 13 mai 2022

### Compte-Rendu

La délégation Unsa Education composée d'Anthony Perrin (DSI) pour le Snpes Unsa, d'Aurélie Marchal (acheteuse) pour Administration et Intendance-Unsa, et de Magali Leclaire SR de l'Unsa Education, a été reçue par M Rodolphe DELMET - SGA DOP en présence de Mme Laure Arnould - Adjointe DRH.



# Le calendrier du déménagement

Le calendrier a été diffusé aux responsables de division. Mis à part pour la DSDEN54, qui a été retardé, il reste globalement conforme au planning dernièrement communiqué.

## Le parking de Saurupt

L'état des lieux ci-dessous est issu du compte rendu du CTSA du 15 mars 2022.

Il y a 226 places sur le nouveau site pour 844 personnes.

Sur ces 226 places:

- ✓ 12 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite,
- ✓ 15 places sont réservées aux véhicules de service,
- ✓ 5 places sont réservées aux véhicules de fonction,
- ✓ 32 places sont réservées aux encadrants.

Il reste donc un solde de 162 places disponibles à répartir parmi les personnels.

Sur les 162 places, 110 sont réservées aux cadres de l'administration.

Le solde de places est donc d'une cinquantaine à répartir selon les critères précédemment définis, pour mémoire:

- ✓ Situation personnelle de l'agent (charges de famille, enfants de moins de 11 ans, conjoint malade, famille monoparentale, ...),
- ✓ Difficulté d'accès aux transports en commun,
- ✓ Temps de trajet.

Monsieur Delmet nous a indiqué, qu'en fait, il y aurait plutôt 48 places à répartir sur critères et ne souhaite pas revenir sur ce ratio...

Quand les critères d'éligibilités sont satisfaits à égalité entre plusieurs collègues, l'Unsa Education a proposé que, parmi ces agents, ceux bénéficiant de télétravail ne soient pas prioritaires pour les places de parking.



## Audience SGAA DOP - déménagement à Saurupt du Vendredi 13 mai 2022

### Compte-Rendu

L'Unsa Education a également souhaité qu'un groupe de travail soit mis en place pour réfléchir à une plateforme de mutualisation et de partage des places disponibles et/ou à une répartition modulaire des places de parking.

L'Unsa Education a enfin une nouvelle fois fortement ré-affirmé que 48 places à répartir sur critères n'est pas acceptable en regard des 110 places pour les cadres de l'administration. Les cadres intermédiaires de l'administration habitant à Nancy (ou proche banlieue) ou disposant de possibilités de transport en commun dans un délai assez court ne devraient pas disposer de places de parking!

Monsieur Delmet explore d'autres opportunités de parking aux alentours, mais pour le moment, ces recherches ne sont pas assez abouties et il ne souhaite pas en dire plus.

## Badgeuse Saurupt

Monsieur Delmet nous a confirmé que la badgeuse actuelle sera mise à jour et des lecteurs de badge seront installés à Saurupt. Cette configuration fonctionnera jusqu'à la prochaine rentrée.

Pour la suite il est question de remplacer la badgeuse actuelle par la solution de Reims avec des évolutions. L'application de Reims permet de pointer à partir de son ordinateur professionnel ce qui permettrait le contrôle des horaires en télétravail bien que ce point ne soit pas arbitré pour le moment.

Le SNPTES est satisfait du maintien d'un dispositif de pointage mais à une nouvelle fois affirmé son attachement à une solution de pointage aux entrées du bâtiment contrairement à la future solution envisagée.



## Crous Saurupt

Le CROUS de Saurupt sera ouvert à partir du 30 mai 2022. Il sera fermé 3 semaines durant les vacances d'été. Cette fermeture sera décalée par rapport à la fermeture du rectorat.

Les repas proposés dans le cadre de l'action sociale seront subventionnés à hauteur de 2 € au lieu de 1.73 € précédemment.

## Télétravail Saurupt

Le télétravail est quasiment le seul outil à disposition de l'administration pour atténuer les effets du manque de place.

Pour l'Unsa Education, il faut lever les freins de certains cadres quant au télétravail. M Delmet en convient.

L'Unsa Education demande une étude préalable pour mesurer le taux d'acceptation du flex office chez les agents.

## Locaux/Bureaux à Saurupt

Monsieur Delmet a démenti la rumeur selon laquelle les bouilloires seraient interdites dans le nouveau bâtiment. De même, les cafetières multiples sont autorisées dans la limite du raisonnable.

Seuls les fours à micro-ondes seront interdits dans les bureaux mais les espaces de restauration en seront équipés.

Il est prévu de garer les trottinettes dans le local à vélo.

La nécessité d'un espace de rangement pour le mobilier extérieur a également été évoqué.

Les points rapidement évoqués seront repris dans une prochaine rencontre qui sera programmée ultérieurement.